

# RéginéA

Le mag qui ne manque pas d'air



Retrouvez-nous sur [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com) | N° 32 - juillet 2024



# EDITO

## Se rassembler pour défendre l'environnement

Et voilà l'été ! La saison des beaux jours, celle du repos et de la détente, où la joie de vivre s'exprime plus facilement. L'occasion pour chacun d'entre nous de renouer avec ses racines, avec son environnement.

Nous avons la chance, ici à Erquy de disposer d'un site naturel exceptionnel, avec des plages disposées de part et d'autre du cap. Ce joyau de la côte bretonne, avec ses falaises, sa nature et sa biodiversité unique, attire chaque année des milliers de visiteurs et constitue une ressource économique cruciale pour notre territoire.

Le cap d'Erquy est la propriété du département, qui a lancé cette année un vaste chantier de reconstitution de la lande, afin de rendre au site sa splendeur naturelle. La commune participe également à l'entretien et à la préservation de ce site exceptionnel, parfois en prenant des mesures incomprises comme l'interdiction estivale d'accès des véhicules au cap, afin de limiter l'impact humain sur ce territoire à préserver. Chaque visiteur régulier ou occasionnel est invité à respecter ce lieu, comme tous les autres espaces naturels de la commune, de Saint-Pabu à l'îlot Saint-Michel, en passant par les lacs bleus.



La préservation de la nature n'est pas seulement une priorité environnementale, c'est aussi une priorité économique. Le tourisme à Erquy dépend de la beauté et de la santé de nos paysages. En respectant et en protégeant le Cap, nous garantissons non seulement la survie des écosystèmes, mais aussi l'attractivité de notre région. Le respect de ce site naturel est donc un investissement pour notre avenir et celui des générations futures.

Pour y parvenir, tous les élus du territoire travaillent ensemble, au sein du Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, établissement public, soutenu par la Région Bretagne, l'État et l'Union européenne, porté par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, les deux intercommunalités, Lamballe Terre et Mer et Dinan Agglo, auquel sont associés les maires des quatre communes concernées, Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon. Nous discutons, nous débattons, et nous agissons ensemble.

La défense de la nature doit être un facteur de rassemblement entre tous les acteurs du territoire : acteurs politiques, économiques, touristiques, les associations et les habitants, et non pas être un facteur de division. Contrairement au climat ambiant de confrontation, restons unis pour protéger ce qui fait la richesse de notre commune.

— HENRI LABBÉ  
MAIRE D'ERQUY

2

## Contribution

*Vous faites des photos ? Vous aimez notre commune ? Proposez-nous une photographie pour figurer en couverture du prochain magazine. Chaque mois, nous en choisirons une parmi celles reçues : les clichés doivent être en noir & blanc (ou transformés par nos soins en noir & blanc), de résolution suffisante (environ 2600 x 3000 p. minimum), en format portrait et être pris à Erquy.*

*Proposez-nous également des articles ! Envoyez chaque mois votre contribution à :*

▪ [reginea@erquy.bzh](mailto:reginea@erquy.bzh)



PHOTO FRÉDÉRIC DAGEVILLE

Magazine trimestriel édité par la Commune d'Erquy.  
**Directeur de la publication :** Henri Labbé. **Comité éditorial :** municipalité d'Erquy. **Rédacteur en chef :** Léo Pouget.  
**Rédaction et mise en page :** Cécile Dauguet et Mélodie Piron  
**Photographes :** Frédéric Dageville (photo de couverture), Cécile Dauguet, Sébastien Frignac, Mélodie Piron. **Création graphique :** ATSU. **Impression :** Imprimerie Hercouët, Lamballe. **Distribution :** La Poste.

Magazine imprimé sur papier couché (PEFC) 115 g avec encre végétale.

**P3** | **C'EST DANS L'AIR**  
Requalification paysagère de Caroual

**P4-5** | **REP'ÈRE**  
Pour une gestion différenciée des espaces verts de la commune

**P6-7-8-9** | **ATMOSP'HÈRE**  
Protection de la biodiversité  
Mouillages écologiques à Saint-Michel  
Projet de mini forêt

**P10** | **CONSEIL LECTURE**  
Les portes de Gauz

## EXPRESSION MAJORITAIRE

**P11** | **EXPRESSION MINORITAIRE**  
Tribunes politiques

**P12** | **AIRE DE RENCONTRE**  
Marie-Laure Cayatte, Directrice du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel

VIE DE LA CITÉ

# Caroual : mobilité douce et espaces verts

**E**n ce début d'été, la métamorphose de Caroual prend forme. La phase 1 du projet de requalification paysagère vient modifier le paysage et les usages de certains espaces sont modifiés.

La première action visible du réaménagement de Caroual est la création de places de parking, aménagées dans le prolongement du parking déjà existant le long de la rue des Évettes, offrant ainsi un total de 130 places gratuites. Pour l'instant ce nouvel espace n'est pas complètement finalisé, il sera enherbé à l'automne, saison propice aux plantations et où la commune est moins fréquentée. Les places ne sont pas matérialisées au sol, le repère se fait avec le talus.

Un passage protégé a été créé avenue de Caroual, juste en face du parking, pour permettre aux piétons de rejoindre le chemin dédié qui les conduit jusqu'au front de mer. Des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ont été créées en bordure de la rue de la digue, à proximité immédiate de la plage. En concertation avec les riverains, les deux parkings du front de mer sont fermés depuis le début de l'été, tout en maintenant l'accès pour les riverains et les secours.

### Observer les nouveaux usages

Ces modifications interviennent en début de saison estivale, afin de permettre d'observer

les comportements de l'ensemble des usagers, habituels ou occasionnels : automobilistes, piétons, personnes familières de la plage pour la baignade ou une pratique sportive... Comment les usagers évoluent dans l'espace, quelles nouvelles habitudes prennent-ils, qui pourront conduire à des propositions d'aménagement découlant de ces nouveaux usages. Par exemple avec le réaménagement paysager des parkings, où placer précisément l'espace jeux pour enfants ? Est-il utile d'aménager un terrain de pétanque ? Il est déjà prévu d'installer de nouveaux racks à vélo.

### Circulation apaisée

Dans le même temps plusieurs «chaucidou» ont été créées rue du rocher en direction de Saint-Pabu, avenue de la plage entre la rue du Rocher et la rue de Caroual ; rue de Caroual, de la rue du Rocher jusqu'à la rue de la digue. Matérialisée par de la peinture au sol, la chaussée est organisée avec une voie centrale délimitée et un axe piétons-vélos de chaque côté.

Petite astuce pour les cyclistes : pour rejoindre la route de Pléneuf et éviter le feu tricolore de la rue des Évettes, privilégiez une sortie par la rue du Rocher, régie par la priorité à droite et qui offre une visibilité dégagée.

### Caroual devient le pôle multisports mer et plage

Avec la finalisation du pôle nautique de

la Mascotte, celle très proche du local de Cap Armor rue de Caroual (à la place de l'ancien centre nautique) ; avec les animations estivales ou à l'année de plusieurs associations sportives comme le longe côte avec les Otaries et le beach hand avec le club d'Hénansal Erquy, Caroual devient un lieu de référence pour les amateurs de sports et aussi pour les professionnels avec l'organisation chaque année du jumping.

Dans cet environnement recomposé, les Estivales de volley trouveraient une aire de jeu entièrement naturelle et plus adaptée à la compétition que la plage du centre. Évitant également des déplacements de sable, bien peu écologiques et coûteux.

### Phase 2 des travaux en 2025

La phase 1 de la requalification paysagère de Caroual sera terminée d'ici la fin de cette année.

La phase 2 est prévue pour 2025, avec le réaménagement du bord du ruisseau de cavé et la création d'une passerelle piéton pour rejoindre la rue du ruisseau. L'idée étant de favoriser, à partir du parking, l'accès à la Maison fleurie qui devrait pouvoir accueillir des associations dans les prochains mois. Il est prévu que de la route de Pléneuf, au front de mer, l'ensemble de l'espace soit végétalisé d'ici fin 2025.



# Une gestion différenciée des espaces verts

**S**ébastien Frignac est responsable des espaces verts sur la commune d'Erquy. Il nous explique comment il aménage et entretient l'ensemble des espaces plantés sur la commune, avec son équipe : Yann Gaertner, Éric Lefeuvre, Jimmy Legeay.



**Sébastien, comment travaille l'équipe des espaces verts ?**

En juin 2022, nous avons mis en place un plan d'actions validé par les élus. Ce plan a été élaboré à partir du constat que la commune était très pauvre en densité d'arbres et qu'il fallait y remédier. Les arbres ont une double utilité : écologique, tout le monde le sait, et esthétique. Dans certaines conditions une perspective d'arbres remet en valeur le paysage urbain.



Rue des Goélands

Nous avons opté pour une gestion différenciée, aussi bien sur les extérieurs de la commune qu'en centre-ville. Cette gestion différenciée permet de conserver de façon pérenne des espaces verts agréables avec un entretien limité et donc un coût limité.

Afin d'apporter de la floraison, j'incorpore dans ces espaces verts les bulbes de printemps (jonquilles, tulipes, camassia, iris, sciles...). C'est un travail de composition lié aux saisons pour avoir des espaces verts attrayants toute l'année, avec un entretien régulier.



Rue de l'Horizon bleu

Cela nous libère du temps pour imaginer de nouvelles créations, pour ne pas être que dans la gestion de ce qui existe. Cela rend notre service plus visible auprès de l'ensemble de la population.

## Des arbres pour les habitants

**Quels arbres avez-vous planté et où ?**

En 2023, nous avons planté 70 arbres environ de différentes variétés : charme, tilleul, poirier, pommier, cerisier, abricotier, kaki... Je commence par étudier l'emplacement des réseaux souterrains et je sélectionne les variétés adaptées au sol mais aussi à la voirie, pour ne pas gêner la visibilité par exemple afin de garantir la sécurité de la circulation.

Je privilégie les arbres d'origine nationale et régionale, achetés directement auprès des producteurs. Nous avons planté sur l'ensemble de la commune : les Hôpitaux, Saint-Pabu, la Couture, lotissement du château d'eau, parking du stade, rue des goélands, à l'Eden...

Dans les lotissements, je plante des arbres fruitiers qui offrent deux avantages : ils sont nourriciers, les habitants peuvent cueillir les

fruits pour leur consommation ; deuxième avantage, les arbres fruitiers sont plus adaptés à l'échelle des parcelles dédiées. Les retours des habitants sont très positifs sur cette initiative d'arbres nourriciers.

## Associer mobilier urbain et espaces verts

**Comment votre service travaille sur le centre-ville ?**

En centre-ville, nous avons des massifs de plantes vivaces accompagnés de petits arbres qui ont l'avantage de tenir dans le temps avec un entretien régulier et un regarnissage des pertes annuelles.

Contrairement aux plantes annuelles qui sont arrachées deux fois par an et souvent au moment de leur floraison pour les annuelles d'hiver, les plantes vivaces tiennent plus longtemps. Elles ont moins besoin d'eau et ont donc un impact écologique et financier moins fort. Quelques variétés de plantes vivaces que nous avons plantées : teucrium lucidrys, coréopsis lancéolata, sauge, dahlia, achillée, rudbéckia, tulbagia, échinacéa...



Jardin public Stella-Maris rue Foch

Afin d'enrichir nos massifs nous incorporons du mobilier urbain de type tressage de fer plat, par exemple square de l'hôtel de ville, place de l'église, à l'entrée de la mairie ou encore la pergola des halles. On a en projet l'installation de deux pergolas pour le square de la mairie en 2025.

# pour une commune verte toute l'année



Lotissement de Clairville

## Comment est perçu votre travail d'entretien et de création d'espaces verts sur la commune ?

Toute l'équipe est très sensible aux plantes naturelles et quand c'est possible, elles sont conservées pour leur floraison dans nos massifs et bordures de voirie. Nous nous sommes adaptés à l'évolution des méthodes d'entretien des plantations.

Ainsi on n'utilise aucun produit phytosanitaire. Pour lutter contre les pucerons par exemple, on pulvérise du savon noir, qui est un produit biodégradable, ou on utilise aussi la méthode de lutte biologique, qui consiste à utiliser une espèce pour en contenir une autre : par exemple des larves de coccinelles contre les pucerons.

## Embellir utilement la commune

Nous sommes en lien régulier avec le service de la voirie, qui réalise le désherbage thermique. Pour le réaménagement du square de l'hôtel de ville, les plantations seront réalisées à l'automne.

Afin d'avoir des plantes plus pérennes, et quand c'est possible, c'est-à-dire que la largeur de trottoir est suffisante et la profondeur de terre suffisante, nous plantons des plantes vivaces et arbustives aux pieds des murs.

Je sais que parfois cette gestion plus naturelle et différenciée des espaces verts sur la commune interroge : les plantes au pied des murs ou la fauche tardive en début d'automne qui permet de maximiser la biodiversité des prairies - par exemple au lotissement rue des Ponts Perrins, la rue des Hôpitaux... - sont perçues comme un manque d'entretien. Alors qu'au contraire, réjouissons-nous de voir reflourir des coquelicots, témoins de l'arrêt de l'utilisation des herbicides. ■

**Ça vous intéresse :** le service des espaces verts d'Erquy recherche une personne qualifiée pour compléter son équipe.



Lotissement des Ponts Perrins

## L'INFO EN PLUS

Pour limiter les surfaces imperméables sur la commune, la nouvelle matérialisation des places de stationnement rues Foch et de Gaulle a été réalisée en pavés végétalisés pour permettre le drainage de l'eau de pluie.



rue De Gaulle



rue des Hôpitaux, fauchage tardif

# L'Arrêté de protection de biotope pour protéger le cap d'Erquy en danger



©SB - Erquy - Studio Jezequel

6

L'augmentation de la fréquentation estivale sur Erquy a pour effet un nombre de visiteurs très important sur le Cap d'Erquy. En 2022, nous avons recensé plus de 800 000 visiteurs, alors qu'avant le COVID le pointage affichait environ 500 000 visiteurs.

En 2022, les dégradations constatées sur le site naturel sensible du Cap d'Erquy ont été particulièrement destructrices pour la végétation sauvage, les différentes espèces animales dont l'avifaune, les insectes, les amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, etc....

Comment peut-on oser dédaigner les avertissements, peut-on enfreindre la réglementation, taguez, dégrader les outils qui informent et invitent au respect de ce site naturel sensible ?

## Des dégradations qui ont un coût

Qui sont ces quelques visiteurs qui compromettent aussi gravement la préservation d'habitats à forts enjeux de conservation, pourtant sous la protection des directives européennes de Natura 2000 ?

Tous ces sites naturels sont entretenus, préservés et offerts aux visiteurs pour le temps des vacances, des loisirs, des activités sportives, etc....

Pourtant le constat est sans appel : quelques petits groupes s'adonnent et systématisent la dégradation, la destruction, la dévastation des dispositifs de protection des milieux naturels, des espèces, de l'accueil du public mis en place, sans le moindre respect pour tous ces cadeaux de la nature que nous offre le Cap d'Erquy.

La remise en état quand elle est possible coûte très cher aux finances publiques donc à chacun d'entre nous ! C'est plus de 10 000 € par an que le Conseil Départemental doit consacrer à la remise en état. C'est aussi la mobilisation d'agents de l'Office Foncier de la Biodiversité, du département des Côtes d'Armor, de la commune d'Erquy, des gendarmes et policiers pour tenter de faire cesser le vandalisme et les agissements répréhensibles de certains.

## Un arrêté pour protéger le cap

Ces constats répétés, amplifiés ont conduit le Préfet des Côtes d'Armor à signer **le 25 juillet 2023 un arrêté portant création d'une zone de protection de biotope sur le site départemental du Cap d'Erquy.**

Cette zone de protection du biotope couvre une surface de 168 hectares faisant partie de la propriété Espace Naturel Sensible du

**Pour éviter le piétinement** des habitats et le dérangement des espèces protégées, l'accès de la zone de protection de biotope réglemente :

- la circulation des piétons interdite en dehors des sentiers balisés
- la circulation des vélos interdite hors des chemins balisés « vélo ».

**Pour protéger la faune et la flore** du cap d'Erquy, la zone de protection de biotope interdit :

- la circulation de tout véhicule à moteur,
- la pratique de la pêche dans les mares, les lacs,
- les activités équestres,
- les chiens en divagation (obligation d'être tenus en laisse sur tout le site)
- les manifestations sportives ou événementielles sur tout le site sauf autorisation expresse,
- la course d'orientation en dehors des sentiers balisés,

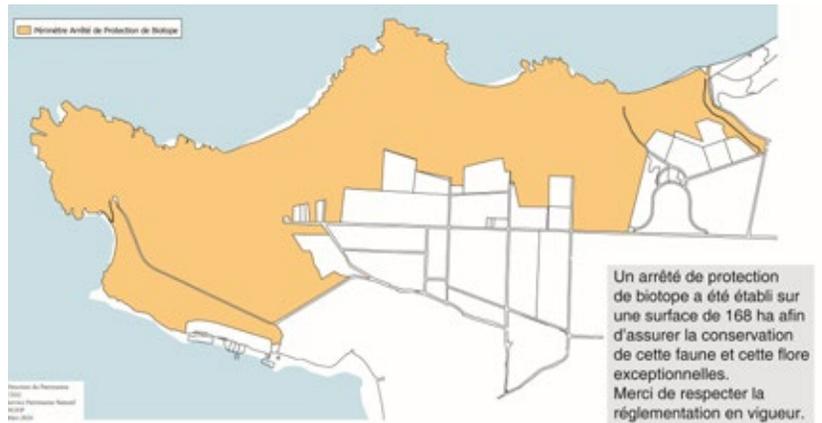
et réglemente la pratique de l'escalade dans le respect de l'application de la convention expresse existante.

Pour protéger la faune et la flore du cap d'Erquy, les activités de loisirs suivantes sont interdites ou réglementées (liste non exhaustive) :

- le camping et le bivouac
- la baignade et l'usage d'engins flottants dans les lacs et pièces d'eau
- les aéronefs,
- les modèles réduits de toutes sortes
- le ramassage de galets, minéraux, leur amoncellement (création de cairn)

Toutes infractions à la réglementation et aux interdictions strictes ci-dessus énumérées seront passibles de sanctions administratives et pénales au titre des articles L415-3 et suivants et de l'article R415-1 du code de l'environnement.

— Marie-Paule ALLAIN  
 Adjointe au Maire,  
 Urbanisme  
 Patrimoine  
 Environnement



Lieu de vie d'espèces animales et végétales protégées (Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Azuré des mouillères, Hélianthe nummulaire, Chardon bleu des dunes, Grand Rhinophe...), le cap d'Erquy abrite une diversité de milieux naturels d'intérêt européen.

**Arrêté préfectoral du 25/07/2023**  
 Information: DREAL, L'Armorique, 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX



# Protéger la faune et la flore en mer

Dans le cadre de la rénovation des mouillages en pleine eau de Saint-Michel, la commune a choisi un système éco-innovant, plus respectueux des fonds marins.

novante, encore peu utilisée, mais très prometteuse. Le déploiement de ces nouveaux mouillages doit se poursuivre l'année prochaine.

80% par des subventions, dont plus de la moitié proviennent de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un appel à initiatives pour la biodiversité marine.

Le coût de ces installations a été financé à

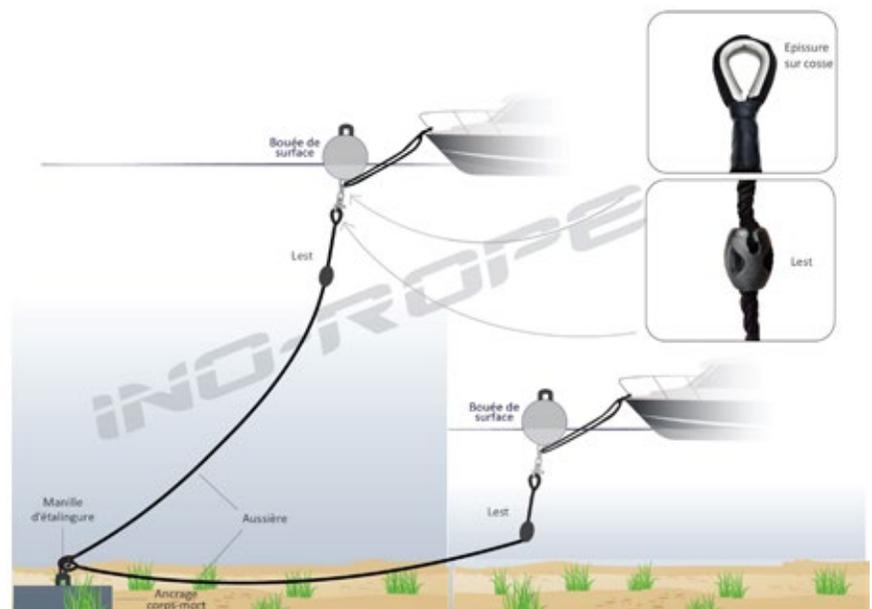
Profitant du renouvellement de l'autorisation d'utilisation du domaine public maritime, pour la Zone de Mouillage et Équipement Léger (ZMEL) de Saint-Michel, la commune a opté pour l'installation de mouillages éco-innovants, afin de protéger l'herbier des zostères marines.

## La corde remplace la chaîne

45 mouillages ont été installés pour l'été 2024. La fixation se fait par une corde et non plus par une chaîne, ce qui réduit considérablement l'impact du mouillage sur les fonds marins.

L'autre particularité, est que le cercle d'évitage est plus important que pour une chaîne. C'est pourquoi l'espace de mouillage a été augmenté pour permettre de plus espacer les bateaux les uns des autres.

Pour l'instant environ un tiers du parc de mouillages de l'îlot Saint-Michel a été renouvelé avec ces nouveaux équipements écologiques. Il s'agit d'une technique in-



# Une mini forêt à planter cet automne

Il suffit parfois d'une rencontre pour lancer de beaux projets. C'est ce qu'il s'est passé entre l'association MiniBigForest, l'entreprise réginéenne Biogroupe et la commune d'Erquy. Au regard de l'urgence climatique et de l'importance liée à la préservation de la biodiversité, un projet commun est né entre ces trois acteurs : la plantation d'une mini-forêt sur la commune d'Erquy.

L'entreprise réginéenne Biogroupe s'est, dès sa création, inscrite dans une démarche écoresponsable. Ainsi pour compenser partiellement les émissions de carbone liées à sa production, Biogroupe, a créé un fonds de dotation indépendant, à but non lucratif, Terre de demain, pour soutenir des projets environnementaux.

C'est donc tout naturellement que Biogroupe s'est tourné vers l'association Mini Big Forest pour réaliser un projet sur la commune d'Erquy, point d'ancrage de l'entreprise.

L'association MiniBigForest met en oeuvre des mini-forêts selon la méthode du spécialiste en génie écologique Akira Miyawaki, afin de reproduire des écosystèmes riches en biodiversité, sur de petites parcelles urbaines en imitation des forêts naturelles.

## 8 3 arbres plantés par mètre carré

Sollicitée, la municipalité d'Erquy vient en soutien du projet initié par Biogroupe et l'association Mini Big Forest.

La commune a identifié une parcelle de 320 m<sup>2</sup>, impasse Tristan Corbière, située au coeur d'un quartier résidentiel. Le projet prévoit la plantation de 1 000 arbres, dont la moitié issue de 6 espèces : chêne, érable, aubépine, merisier, prunelier, noisetier. Et 22 espèces



chêne pédonculé - wikimedia  
au total dont : orme, châtaignier, poirier sauvage, cornouiller, genêt, ajonc...

## Un projet écologique et social

Le terrain est préparé par les agents du Service des espaces verts de la commune, qui apportent au sol des éléments organiques comme des tourteaux de café et olives, du fumier de mouton, de la bourre de laine, des écorces...

Ce projet de mini forêt s'adresse d'abord aux habitants.

Implantée à côté d'habitations, la mini forêt va devenir un nouveau lieu ressource pour les riverains, qui vont s'y croiser et se rencontrer. L'implication de l'ensemble des habitants dans le projet est primordial pour sa réussite. C'est ce qu'ont expliqué Jim Bouchet et Stéphanie Saliou de l'association Mini Big Forest lors de la réunion publique de présentation du projet le 19 avril dernier à la salle des fêtes.

Deux classes des écoles d'Erquy sont invitées à venir planter les arbres sur le terrain, **vendredi 11 octobre** matin. L'après-midi, une vingtaine de salariés de Biogroupe et les habitants qui le souhaitent termineront les plantations sur le site.

## Devenir gardien de la forêt

Ensuite la mini forêt a besoin d'entretien pendant trois ans. L'association Mini Big Forest va accompagner et former les habitants et les salariés de Biogroupe qui se porteront volontaires pour devenir *Gardiens de la forêt*. Un gardien prend soin de la mini forêt pendant trois ans. De mars à septembre il participe au désherbage manuel des adventices et à l'arrosage des arbres, soit environ 3 heures par mois la première année et 1 heure par mois la deuxième année.

Les personnes intéressées pour la demi-journée de plantations et/ou devenir *Gardien de la forêt* peuvent s'inscrire dès à présent auprès de l'accueil de la mairie. [accueil@erquy.bzh](mailto:accueil@erquy.bzh)

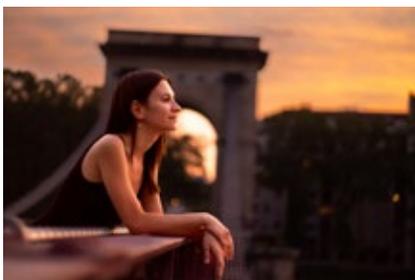


# Le début de l'automne sera musical à Erquy

## R'Classique : 2 concerts à venir

Lancé à l'été 2023, le programme R Classique poursuit un double objectif. Le premier est d'amener à la musique classique un public non initié, sans laisser de côté les passionnés. Le deuxième objectif est de mettre en avant de jeunes talents, issus des conservatoires nationaux supérieurs de musique pour la plupart d'entre eux. En partenariat avec les associations Musiques Rive Gauche et Jeunes Talents.

Consciente que le prix peut être un frein pour accéder à la culture, ce droit fondamental permettant à chacun de s'émerveiller et de découvrir de nouveaux horizons, la municipalité propose un **prix unique de 14€ ainsi que la gratuité pour les moins de 18 ans**, afin de permettre à tous de pouvoir assister aux concerts. **Billetterie auprès de l'Office de Tourisme et à l'Ancre des Mots les soirs de concert.**



**Angélique Tragin**

Vendredi 20 septembre - 20h

Née en Grèce, Angélique Tragin apprend le piano auprès de sa maman, professeur. En 2011, elle obtient le premier prix du Concours de piano Dionysia Trust à Athènes. En 2019 elle intègre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) de Lyon, où elle poursuit actuellement sa formation pianistique. Dans son parcours artistique et dans sa vie, elle a à cœur de transmettre et de partager son amour profond pour le piano et la musique en général.

Au programme de son concert le Premier livre des Préludes de Claude Debussy.

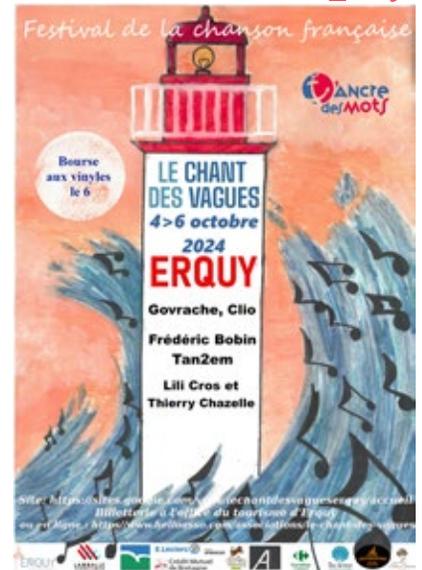


**Arthur Coatalen**

Vendredi 11 octobre - 20h

Franco-hongrois né à Paris en 2004, Arthur Coatalen commence le piano à l'âge de sept ans à Budapest. Il est lauréat de plusieurs concours en France et en Europe. Il est sélectionné pour la saison 2023-2024 par l'association Jeunes Talents. Il poursuit son apprentissage au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP).

Au programme de son concert, *l'Allemagne romantique* avec des oeuvres de Franz Schubert - 6 moments musicaux - et de Robert Schumann - Kreisleriana op.16



### FESTIVAL LE CHANT DES VAGUES

Vendredi 4 octobre - 20h  
**Gauvrache - Clio**

Samedi 5 octobre - 20h  
**Frédéric Bobin - Tan2em**

Dimanche 6 octobre - 15h  
**Lili Cros et Thierry Chazelle**

**Tarif plein 20€ - Tarif réduit 15€ - Pass 3 jours 40€ . Billetterie ouverte à l'office de tourisme.** Contact : lechantdesvagues.festival@gmail.com ou tél 06 84 00 45 52

Le festival programme uniquement des auteurs-compositeurs-interprètes de langue française, du Slam au folk en passant par la chanson engagée, et parfois l'humour.

Le festival souhaite associer toutes les générations et l'association a sollicité des élèves de 4ème du collège Thalassa pour la réalisation de l'affiche 2024 du festival.

### ÉTAT civil

**Naissances**

Milhan LHUISSIER GRANDIN, 7 mai

**Décès**

Denise URBAN veuve LE PAVOUX, 18 juin

*Seuls sont publiés les avis autorisés par les familles.*

### AGENDA

**Samedi 7 septembre - Forum des associations**

10h-15h complexe sportif de la chapelle - Gratuit

**Vendredi 6 - Samedi 7 - dimanche 8 septembre - Jumping**

sur la plage de Caroual - Gratuit

**Samedi 14 septembre - Erquy en scène**

18h présentation de la saison 2024 / 2025 - Gratuit

**Samedi 21 - dimanche 22 septembre - Journées du Patrimoine**

visites commentées du Viaduc de Caroual - Gratuit

**Vendredi 28 - samedi 29 septembre - Virades de l'espoir**

**Dimanche 6 octobre - Foire aux vinyles**

Gymnase Thalassa, ouvert aux professionnels et aux particuliers

**Samedi 19 et dimanche 20 octobre - Erquy en Bulles**

5ème festival de la bande dessinée

## Conseil lecture

### Les portes de Gauz

L'été 1996, 300 Sans-Papiers, hommes, femmes et enfants, s'installent dans l'église Saint-Bernard du quartier de la Goutte d'Or à Paris. Quelques-uns d'entre eux entament une grève de la faim.

Depuis quelques mois déjà, ils se battent pour plus de justice, plus de droits, mais face à l'indifférence, ils décident de frapper les esprits en occupant un lieu de culte. Celui-ci n'est pas choisi au hasard : ils peuvent compter sur le soutien du curé Henri Coindré qui les accompagnera jusqu'au jour de l'évacuation, le 23 août.

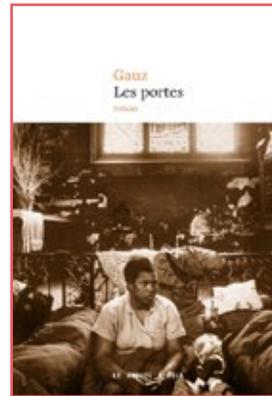
Le mouvement, mené par Madjiguène Cissé, est très structuré. Seuls les porte-paroles communiqueront avec les media. Différentes commissions permettent d'organiser la vie sur place et de répondre au mieux aux besoins essentiels.

Si certains ont pu suivre l'évènement en « spectateur » via les media il y a 30 ans, c'est bien à l'intérieur même du mouvement que nous place Gauz. Nous sommes nous aussi dans l'église, au cœur des débats et des revendications...

Le mouvement des Sans-Papiers était animé par les valeurs de solidarité, de l'esprit collectif et l'auteur le rend à merveille. Le récit

se rapproche du théâtre et l'oralité est l'une des grandes forces du texte : c'est un chœur de voix qui s'exprime, sans que nous sachions qui prend la parole, sauf lorsqu'il s'agit de Madji, femme ô combien charismatique.

Le lecteur en est déstabilisé au début, en perte de repère (ça fait parfois du bien) mais finit par se prendre au jeu de l'écriture, qui en devient jubilatoire. Les dialogues regorgent d'images, d'adages, souvent drôles et sagaces.



Gauz est caustique et il ne nous ménage pas, nous mettant face à nos préjugés, nos bons sentiments mais il ne s'épargne pas lui-même, la satire n'est pas loin.

Un texte d'une profonde humanité qui résonne encore fortement aujourd'hui.

— Fabienne LESVENAN  
bibliotheque.erquy.bzh

10

## CONSEIL MUNICIPAL Prochaines réunions

**JEUDI 26 SEPTEMBRE - JEUDI 14 NOVEMBRE**

Salle des fêtes à 20h00, séance publique. L'ordre du jour est disponible sur [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com)

## EXPRESSION MAJORITAIRE



**Marie-Paule ALLAIN**  
Adjointe au Maire,  
Urbanisme,  
patrimoine et  
environnement

### Groupe majoritaire Erquy une ère nouvelle

## Le bien commun est-il une valeur désuète ?

Depuis de longues années, les comportements individualistes prennent le pas sur l'appartenance à une collectivité, à un projet de territoire.

Ainsi les programmes de logements sociaux, décriés et combattus certes par une minorité de la population, mais agissante ! qui retarde les programmes d'accueil de familles tout aussi honorables et dont l'arrivée participe au maintien des services publics, au développement des commerces, si utiles à chacun de nous.

L'urbanisme d'une ville est un

contributeur important pour la préservation du cadre de vie en assurant une harmonie du bâti et de l'environnement paysager. Il doit prendre en compte les risques telles les inondations en imposant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, l'interdiction des sols imperméables tel le bitume. Pourquoi faut-il encore aujourd'hui verbaliser certains réfractaires ?

Autre exemple du quotidien, la propreté de l'espace public : papiers, bouteilles, mégots, crottes de chien, tags... Incivilités gratuites qui dégradent l'image de la ville et

mobilisent des agents.

Combien d'argent, combien d'agents sont mobilisés tous les ans pour remplacer les monofils de protection de la flore et la faune, les enclos des moutons saccagés, etc. ... sur le Cap d'Erquy ? La barrière d'interdiction pour véhicules à moteur vers le Cap de mai à septembre est régulièrement détériorée ; la protection de la faune et la flore du Cap est impérative.

La solidarité, le respect de l'autre devaient pourtant être une règle de vie pour chacun. Sans ces valeurs, tout projet commun est voué à l'échec.



**Sylvain RENAUT**  
Conseiller municipal

Groupe minoritaire Erquy ce lien qui nous anime

## Que vont devenir nos commerçants ?

La population d’Erquy s’émeut de la disparition progressive du commerce Le Triskel en plein centre-ville : pourquoi ce commerce de proximité est-il en train de mourir ?

En mars 2023, les élus ont établi et voté un périmètre de sauvegarde du commerce, en centre-ville et au port pour empêcher des commerces de devenir des maisons d’habitations. L’intention est louable : garder les commerces de proximité !

Le bail de la locataire du Triskel arrivant à terme en 2024, la commerçante a cherché et a trouvé

un repreneur en 2023 : une agence immobilière, déjà présente sur la commune. La mairie a refusé ce type de commerce et a appliqué son droit de préemption. Mais le prix proposé par la mairie étant bien en deçà du marché, la transaction n’a pas abouti, les propriétaires ayant refusé la vente.

Alors tout devient compliqué pour tout le monde : pour la commerçante, qui voit son capital retraite s’envoler, pour les propriétaires, bloqués et « forcés » de se soumettre à la mairie, pour les acheteurs, qui ne peuvent pas s’implanter durablement.

Que va-t-il advenir de ce commerce de centre-ville et de la commerçante? Un autre commerce, sur le port, devait être repris incessamment, mais certains élus, ayant jugé que ce type de commerce ne correspondait pas à leurs souhaits, ont tout simplement refusé son ouverture !

Où allons-nous sinon vers une fuite des commerces vers l’extérieur ? À vouloir imposer sa loi, on perd tout : les locaux commerciaux restent vides...



**Jean-Paul LOLIVE**  
Conseiller municipal

Groupe minoritaire Erquy solidaire à gauche

## Démocratie

J’écris cet article au lendemain du choc des résultats des élections Européennes et de l’annonce de la dissolution de l’Assemblée Nationale. Il est évident que le peuple a voulu sanctionner la politique de Macron. Quand vous lirez ces quelques lignes nous serons dans un autre contexte politique. À gauche l’heure est au rassemblement. L’idée d’un front populaire du XXI siècle est sur les rails où la gauche est appelée à se relancer face aux défis de notre période et ouvrir un nouvel âge de progrès social et humanitaire.

**Ne pas désespérer, jamais.**

Pour revenir à notre niveau municipal, nous nous efforçons de ne pas perdre de vue notre souci d’être là, utiles et vigilants, appuyés sur nos propres engagements de campagne et tenant compte des observations de nombreux réginéens déçus des orientations prises par l’équipe majoritaire.

En vain cependant, face chez elle, à un manque profond de volonté d’écoute, de concertation, voire de considération simple. Progressivement à l’endroit des élus minoritaires, le mépris s’est installé. Un exemple révélateur : sous les man-

datures Erhel, Troel, Catros, Nonnet, Guervilly l’organisation des bureaux de vote se faisait, de sorte que les élus minoritaires puissent assurer des postes de responsabilité citoyenne (vice présidence-secrétariat de bureau), dispositif quasi-honorifique tout en rappel discret aux sources mêmes de la démocratie.

Et bien, au nom d’une nouvelle organisation soit disant repensée, les élus majoritaires se sont dans un premier temps (élections européennes) attribués tous ces postes. Depuis, nos protestations ont eu l’heur de faire bouger les lignes. À suivre cependant.



**Bruno LE BRICON**  
Conseiller municipal

Indépendant

*À sa demande, Bruno Le Bricon a souhaité différer d’un numéro sa prise de parole, étant en attente de précisions sur le sujet qu’il souhaitait aborder.*

Marie-Laure Cayatte

## Valoriser et préserver le cap d'Erquy et le cap Fréhel

Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel a été créé en 1992. C'est un établissement public de valorisation du territoire. En 2019, le Syndicat obtient pour 6 ans le label Grand Site de France, sur la base d'un plan d'actions pour la défense et la valorisation de ces espaces naturels et paysages exceptionnels. Rencontre avec Marie-Laure Cayatte, directrice du Syndicat.



©MARIE-LAURE CAYATTE

**P**orté par le Département des Côtes d'Armor, et les Intercommunalités Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération, le Syndicat mixte met en œuvre les politiques souhaitées par les élus locaux, dont les représentants des quatre communes concernées : Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon. Il est également soutenu financièrement par l'État, l'Union Européenne et la Région Bretagne.

### En quoi consiste le label Grand Site ?

Les Grands Sites de France sont des sites protégés, connus de tous pour la beauté de leurs paysages. Ils sont engagés dans la politique nationale portée par le ministère en charge de l'environnement, en partenariat avec les collectivités locales. Celle-ci vise la préservation, la gestion, la mise en valeur des sites emblématiques et classés au titre de la Loi de 1930, dans une perspective de développement durable.

### Quels sont vos objectifs ?

Les objectifs sont de concilier fréquentation et préservation des paysages et de la biodiversité. Notre démarche consiste aussi à valoriser ce patrimoine naturel, mais nous n'avons pas vocation à développer le tourisme. Nos actions portent notamment sur l'amélioration de l'accueil des visiteurs, tout en veillant à ce que les habitants continuent de bénéficier d'un cadre de vie de qualité. Par exemple nous travaillons sur les mobilités douces en préconisant l'aménagement de pistes cyclables à l'intention des visiteurs et des habitants. Autre exemple, pour préserver la végétation des landes des Caps du piétinement, on pose du monofil pour délimiter les sentiers et ainsi guider le public.

### Qu'apporte le label Grand Site ?

Le Syndicat mixte, en tant que coordonnateur de la démarche Grand Site a un rôle d'ingénierie, de conseil auprès des communes qui bénéficient d'une expertise de plus de 25 ans dans la gestion des espaces naturels, dans l'éducation à l'environnement, et la mise en valeur du patrimoine.

La démarche Grand Site permet une vision partagée de l'avenir du territoire dont le paysage est le socle. C'est aussi un outil de dialogue qui permet de fédérer tous les acteurs. Par exemple, l'élaboration du plan de paysage, a permis de mettre tout le monde autour de la table pour penser autrement l'aménagement du territoire et mettre en cohérence les différentes politiques (urbanisme, écologie, mobilités etc...). On a travaillé avec les collectivités (élus et techniciens) et également avec les habitants et associations locales.

Le label Grand site apporte également la reconnaissance d'une histoire, d'une culture, la promotion des savoir-faire et des produc-

tions locales à travers notamment les sorties nature et patrimoine organisées par le Grand Site. Les habitants contribuent aussi au projet de valorisation à travers par exemple la création de sentiers d'interprétation co-construits avec les habitants, ou l'édition d'un carnet de paysages réalisé avec trois artistes locales.

### Comment travaillez-vous au quotidien ?

L'équipe du Syndicat mixte compte 11 salariés répartis, en 3 pôles. Le **Pôle Éducation et environnement** avec 3 animateurs, Jeanne, Aurélien et Marion. Ils travaillent toute l'année avec les écoles des deux agglos. Les élèves viennent sur le terrain comprendre les écosystèmes, les espèces et les paysages. Chaque année ils proposent un projet pédagogique au thème différent pour une vingtaine de classes. Cette année le sujet portait sur les milieux littoraux et l'an prochain ce sera la forêt. Nous proposons aussi de nombreuses animations familiales et grand public pendant les vacances scolaires et nous travaillons directement avec des hébergeurs, comme Roz Armor, les Gîtes du Pêcheur,...

Le **Pôle Paysage et biodiversité** porte sur l'animation du site Natura 2000 et des actions en faveur de la biodiversité avec 2 chargés de mission Philippe et Aurélien, et la coordination de la démarche Grand Site. Au programme l'étude des oiseaux marins du Cap Fréhel, (comptage des couples et jeunes nés dans l'année), les conseils pour la gestion des landes ou l'élaboration d'un plan de paysage (cité plus haut) et le dossier de renouvellement du label.

Le 3<sup>ème</sup> **Pôle** est administratif et comptable. Il inclut aussi l'accueil au siège à Plévenon ainsi que la communication.

### Quels sont les projets d'avenir du Grand Site

#### de France ?

L'obtention du Label il y a cinq ans a été l'occasion de réfléchir à l'élaboration de beaucoup de projets dont certains ne seront mis en œuvre qu'après 2025 avec le renouvellement du label Grand Site. Par exemple le projet de la création de Maisons de site qui participe à la transmission de l'esprit des lieux. Il y a 2 projets : au phare du Cap Fréhel, et le deuxième à Erquy.

A partir de la fin de l'année, nous allons pouvoir rentrer dans la phase de mise en œuvre du Plan paysage avec les partenaires et en premier lieu les communes. C'est un processus long qui prendra plusieurs années.

Autre projet en cours : améliorer la gestion des flux touristiques et concilier expérience touristique et cadre de vie des habitants, adapter la communication à des sites déjà surexposés et plébiscités par les visiteurs. Ce travail est mené en partenariat avec les acteurs du tourisme.

*«Concilier expérience touristique et cadre de vie des habitants»*